

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

## Extrait du registre des délibérations de la Commune

### Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 11
- votants : 14
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :  
27/03/2025

### Objet de la délibération :

Délibération pour accepter La convention de prestation de services « Place du marché » par l'Office du Tourisme Destination Loue Lison d'Ornans

Séance du 23 /05/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 17/05/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

**Présents** : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Benjamin DOLE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés** : Anne-Lise BOESINGER, (procuration à Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Patrick CHANUSSOT, (procuration à Bernard WOZNY).

**Absents** :

**Démissionnaire** : Alain KIBLER.

**Secrétaire de séance** : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme Marie PEZZOLI de l'Office du Tourisme Destination Loue Lison. Cette réunion avait pour but d'échanger sur les possibilités de développer la vision des offres possibles de notre camping municipal du Pré Bailly.

L'Office du Tourisme nous propose d'adhérer par convention à leur site « La Place du Marché » qui est une plateforme de distribution de produits et de services sur internet, permettant la mise en relation commerciale de l'offre et la demande d'hébergements de touristes.

L'outil « Place du Marché » permet de créer un espace virtuel de commercialisation sur lequel toutes les possibilités de location sont accessibles (l'hébergement, la restauration et les loisirs).

Cet outil « Place du Marché permet également :

- D'accéder en temps réel aux disponibilités des hébergements et autres prestations touristiques.
- De réserver en ligne de façon sécurisée et sans intermédiaire son séjour.

En contrepartie, le prestataire (L'Office du Tourisme) sera rémunéré à hauteur de 10 % sur les tarifs des réservations effectuées sur ce site.

La convention de prestation de services est signée pour une durée d'un an et pourra être dénoncée à tout moment.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 23 mai 2025.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme, M. le Maire, **Claude CURIE**

